



## Ecole de Musique de Savigny-Forel

Responsable : Delphine Touzery  
tél. 021 601 12 25  
Secrétaire : Philippe Ritter  
tél. 021 781 18 44

### AIDE COMMUNALE

La Commune de Savigny n'a pas de « règlement d'aides individuelles ». Cependant, elle soutient, à bien plaisir, en accordant une aide personnalisée directement aux parents des élèves de l'Ecole de Musique de Savigny-Forel, aux conditions suivantes :

- Un barème interne commun aux **Communes de Savigny et Forel (Lavaux)** a été établi, lequel prend en compte le revenu mensuel de la famille (à titre indicatif), le revenu annuel imposable (selon la déclaration d'impôt) et le nombre d'enfants. Les familles, dont le revenu imposable annuel dépasse une fourchette située entre CHF 45'500.00 et CHF 57'200.00 et selon qu'elles ont 1, 2, 3 ou 4 enfants, ne pourront pas bénéficier d'une participation.
- Un montant minimum de CHF 150.00 par semestre et par enfant reste à la charge des parents.
- Seuls les enfants jusqu'à 16 ans révolus peuvent bénéficier de l'aide communale.
- La demande doit être présentée annuellement par les parents à la Municipalité de domicile, laquelle se charge d'obtenir les renseignements nécessaires à l'application du barème pour statuer sur l'octroi d'une participation éventuelle.
- Les versements s'effectuent dans les six mois, directement en mains des parents sur présentation des factures d'écolage acquittées.
- La Municipalité n'entre pas en matière sur un soutien relatif à la location d'un instrument de musique par un commerce.

Renseignez-vous auprès de l'Administration de votre commune de domicile.

Octobre 2017